

POUR PUBLICATION LE 17 AVRIL 2026
SUR LE BABILLARD SITUÉ À L'ENTRÉE DE LA MAIRIE
ET SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE



Veuillez prendre avis qu'à une séance extraordinaire qui sera tenue le 4 mai 2026 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">• Permettre qu'une porte de service ainsi qu'une zone de chargement et déchargement soient situées en cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit qu'elles doivent être situées en cour latérale ou arrière. (DM 2026-0048)	377, boulevard Arthur-Sauvé
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas exiger l'installation d'une clôture en mailles de chaînes de couleur noire, munies de lattes d'intimité d'une hauteur de deux mètres, le long des lignes de lot latérales, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit la mise en place de telles clôtures. (DM 2026-0033)	347, chemin de la Grande-Côte
<ul style="list-style-type: none">• Permettre qu'il n'y ait qu'une jonction de rue alors que le règlement numéro 1673 de lotissement prévoit que les rues renfermant plus de 50 emplacements à bâtir doivent en avoir au moins deux;• Permettre que l'intersection proposée, au coin de la future rue du Souvenir et de la rue des Érables, soit à environ 90 degrés sur une distance de 26,83 mètres, au lieu de 30 mètres tel que prévu au règlement 1673 de lotissement. (DM2026-0040)	Rue du Souvenir (lots 6 284 749 et 3 231 884)
<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'absence d'arbres sur une section longeant l'emprise publique alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un alignement d'arbres comprenant un arbre feuillu espacé à tous les sept (7) mètres le long de l'emprise publique et à l'extérieur de celle-ci;• Permettre un pourcentage de canopée de 37,98 % alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un pourcentage de canopée de 40 %. (DM2026-0047)	125, 25 ^e avenue (lot 1 428 786)

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 17^e jour d'avril 2026.

Fanny Pineault,
Greffière